

Plan de la réciprocity Ehn-Andlau-Scheer - Zorn-Modér

Rosenmeier : 1 a, affluence à l'Ehn

1 b, D 207 à l'entrée Est de Rosheim

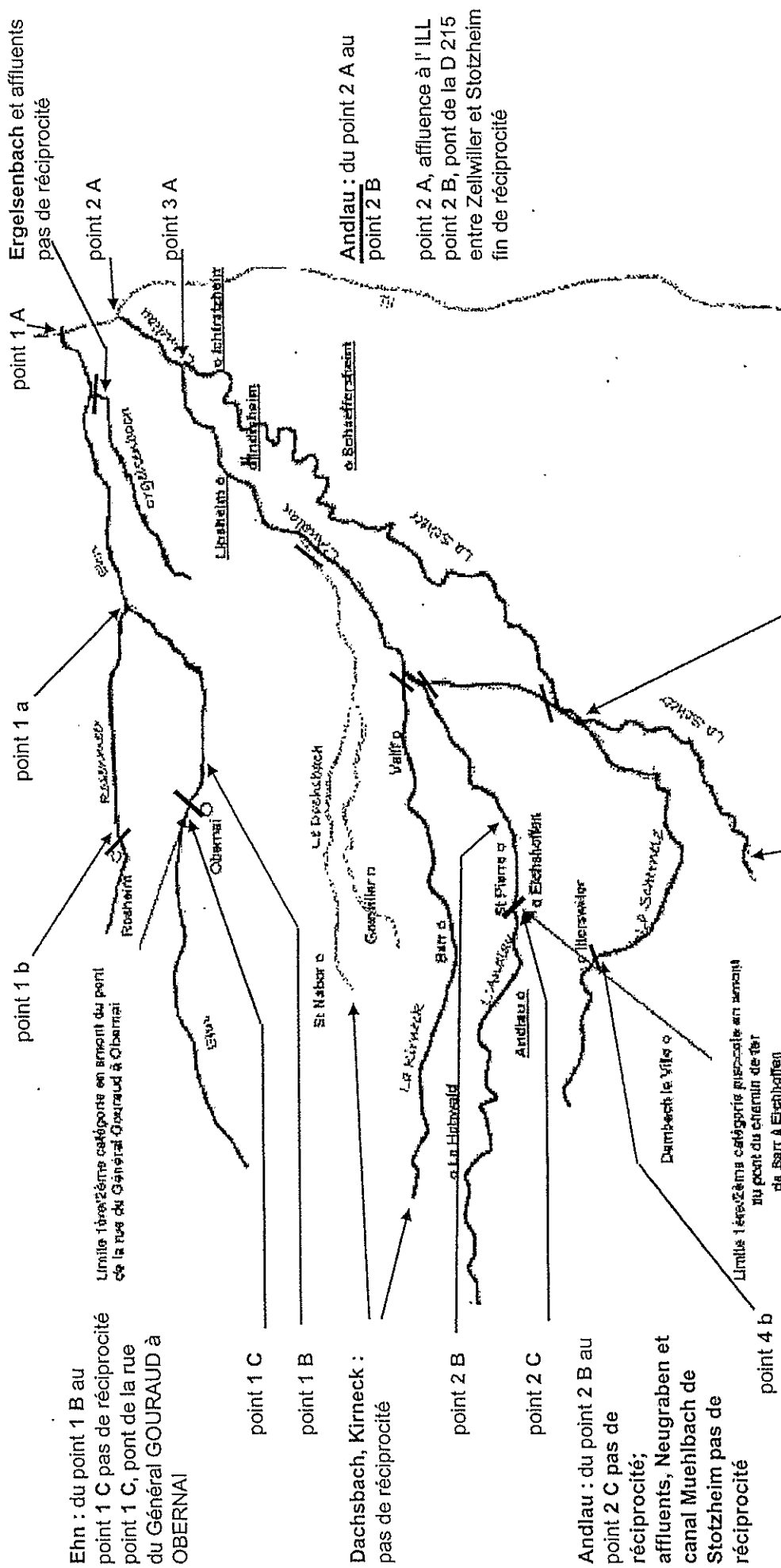
1 b, D 207 fin de réciprocity

Tous les cours d'eau concernés sont soumis à la réglementation de l'arrêté préfectoral en vigueur

Ehn : 1 A, affluence à l'ILL

1 B, pont de la N 422 à Schiffbach et autres affluents de l'Ehn

Niedernai fin de réciprocity ne font pas partie de la réciprocity



Ehn : du point 1 B au point 1 C pas de réciprocity point 1 C, pont de la rue du Général GOURAUD à OBERNAI

Dachsbad, Kirneck : pas de réciprocity

Andlau : du point 2 B au point 2 C pas de réciprocity; affluents, Neugraben et canal Muehlbach de Stotzheim pas de réciprocity

Andlau : du point 2 A au point 2 B point 2 A, affluence à l'ILL point 2 B, pont de la D 215 entre Zellwiller et Stotzheim fin de réciprocity

Scheer Rivière : du point 3 A, au point 3 B fin de réciprocity point 3 A, affluence à l'Andlau point 3 B, rond point de la N 422 de Dambach la Ville

Attention : la dérivation dénommée la Petite ILL, en rive droite à l'amont de Ichtratzheim ne fait pas partie de la réciprocity

Schermetz : du point 4 a au point 4 b point 4 a, affluence à la Scheer Rivière point 4 b, pont de la D 35 au sud de Itterswiller